

## AVANT-PROPOS

Conformément à l'article L. 6211-19-II du Code de la santé publique relatif au secret professionnel et dans le respect de la norme ISO15189, l'utilisation de Biomnis Connect repose sur trois principes fondamentaux :

- Le droit d'adhésion à Biomnis Connect est réservé aux seuls Professionnels de Santé Correspondants de Biomnis justifiant dans le cadre de leur activité professionnelle de la transmission régulière d'examens de biologie médicale auprès du laboratoire Biomnis.
- L'accès et l'utilisation de Biomnis Connect supposent que chaque utilisateur dispose d'une adresse de messagerie électronique (e-mail) valide et <u>strictement individuelle.</u> Ainsi une adresse e-mail ne pourra être utilisée que par un seul compte utilisateur.
- Biomnis Connect est un outil modulable en fonction du profil de l'utilisateur. L'ensemble des fonctionnalités est accessible par défaut par chaque utilisateur à l'exception des pages « Résultats » et/ou « Factures » nécessitant un droit d'accès spécifique, activé le cas échéant par le professionnel de santé pour ses collaborateurs (secrétariat par exemple). Le professionnel de santé conserve ainsi la responsabilité des droits d'accès donnés à ses collaborateurs.

### **PRESENTATION DE BIOMNIS CONNECT**

Biomnis Connect est un nouvel espace correspondant personnalisé destiné à faciliter les échanges quotidiens avec Biomnis :

- Accéder aux résultats
- Consulter les factures
- Gérer son compte en ligne
- Commander le matériel de prélèvement
- Contacter directement les secrétariats spécialisés grâce à la messagerie intégrée
- Consulter le référentiel des examens
- Accéder directement à toutes les ressources scientifiques et outils pratiques Biomnis



# Procédure d'inscription par profil utilisateur

### **VOUS ETES PROFESSIONNEL DE SANTE**

# Création de votre compte Biomnis Connect

- 1. Accédez à la page d'accueil de Biomnis Connect : https://connect.eurofins-biomnis.com
- 2. Dans la rubrique Créer un compte, cliquez sur Faire ma demande d'accès.
- 3. Remplissez le formulaire de demande d'adhésion

Vous devez pour cela vous munir de votre code correspondant afin de pouvoir vous identifier.

Rappel : l'adresse de messagerie électronique saisie dans le champ « Email » doit être valide et strictement individuelle.

- 4. En tant que Professionnel de Santé, vous avez accès à l'ensemble des fonctionnalités offertes par Biomnis Connect. Par défaut, les fonctionnalités Résultats et Factures sont activées. Si vous ne souhaitez pas avoir accès à ces informations, il vous suffit de décocher les items non désirés.
- 5. Cliquez sur Envoyer.
- 6. Votre demande d'adhésion est adressée à notre service Support Client pour validation. Une fois l'adhésion validée par nos services, **Biomnis vous notifie votre code d'accès provisoire par e-mail**.
- A réception de ce code d'accès, vous pourrez vous connecter à Biomnis Connect et définir votre mot de passe pour avoir accès aux contenus et services proposés au sein de votre espace personnel.

### Gestion des comptes de vos collaborateurs

En tant que Professionnel de Santé, vous pouvez être désigné par l'un de vos collaborateurs pour approuver sa demande d'accès aux Résultats et/ou Factures de votre cabinet. Vous recevrez alors un e-mail de notification pour valider et/ou modifier les droits d'accès de votre collaborateur à partir de votre espace personnel Biomnis Connect sur la page « Approbation des comptes ».

### Important : Aucun collaborateur ne peut formuler une demande d'accès aux Résultats et/ou Factures de sa structure sans désigner un Professionnel de Santé du cabinet responsable de l'approbation de son compte utilisateur. En conséquence, vos collaborateurs ne pourront s'inscrire qu'après votre propre inscription à Biomnis Connect.

A noter : en tant que Professionnel de Santé, il vous est également possible de déléguer l'approbation des comptes de vos collaborateurs à un utilisateur Biomnis Connect nommément désigné sur simple demande auprès du support Clients (<u>parametrage@biomnis.com</u>).



#### VOUS ETES COLLABORATEUR AU SEIN D'UN CABINET MEDICAL (SECRETAIRE, ...)

Le Professionnel de Santé conservant la responsabilité des droits d'accès donnés aux Collaborateurs de son cabinet, aucune demande d'accès aux Résultats et/ou Factures ne pourra être réalisée si lui-même ou l'Approbateur qu'il aura désigné ne s'est pas inscrit au préalable sur Biomnis Connect.

- 1. Accédez à la page d'accueil de Biomnis Connect : https://connect.eurofins-biomnis.com
- 2. Dans la rubrique Créer un compte, cliquez sur Faire ma demande d'accès.
- 3. Remplissez le formulaire de demande d'adhésion

Vous devez pour cela vous munir de votre code correspondant afin de pouvoir vous identifier.

Rappel

 l'adresse de messagerie électronique saisie dans le champ « Email » doit être valide et strictement individuelle.

L'ensemble des fonctionnalités de Biomnis Connect (commande de matériel, référentiel des examens, Ressources scientifiques...) est accessible par défaut à tous les utilisateurs, à l'exception des pages « Résultats » et « Factures » qui nécessitent un droit d'accès spécifique, activé le cas échéant par le Professionnel de Santé ou l'Approbateur désigné du cabinet.

Dans la rubrique Vos accès, n'oubliez pas d'indiquer si vous souhaitez avoir accès aux Résultats et/ou Factures et dans ce cas, de préciser le nom du Professionnel de Santé ou de l'Approbateur de votre compte.

- 4. Cliquez sur Envoyer.
- 5. Si vous n'avez pas demandé d'accès aux Résultats et/ou Factures, votre demande d'adhésion à Biomnis Connect est adressée à notre service Support Client pour validation. Une fois l'adhésion validée par nos services, Biomnis vous notifie votre code d'accès provisoire par e-mail.

A réception de ce code d'accès, vous pourrez vous connecter à Biomnis Connect et définir votre mot de passe pour avoir accès aux contenus et services proposés au sein de votre espace personnel.

6. Si vous avez demandé un accès aux Résultats et/ou Factures, votre demande d'adhésion à Biomnis Connect est directement envoyée par e-mail à l'approbateur que vous aurez désigné au sein du cabinet. Celui-ci devra alors valider et/ou modifier votre demande à partir de son espace personnel Biomnis Connect sur la page « Approbation des comptes ».

Dès validation par le Professionnel de Santé ou l'Approbateur désigné, votre demande d'adhésion est adressée à notre service Support Client pour validation. Une fois l'adhésion validée par nos services, **Biomnis vous notifie votre code d'accès provisoire par e-mail**.

A réception de ce code d'accès, vous pourrez vous connecter à Biomnis Connect et définir votre mot de passe pour avoir accès aux contenus et services proposés au sein de votre espace personnel.